



---

Le Parlement de l'enseignement  
Simulations parlementaires\* organisées  
dans le cadre d'un TP pour les étudiants  
de l'agrégation

---

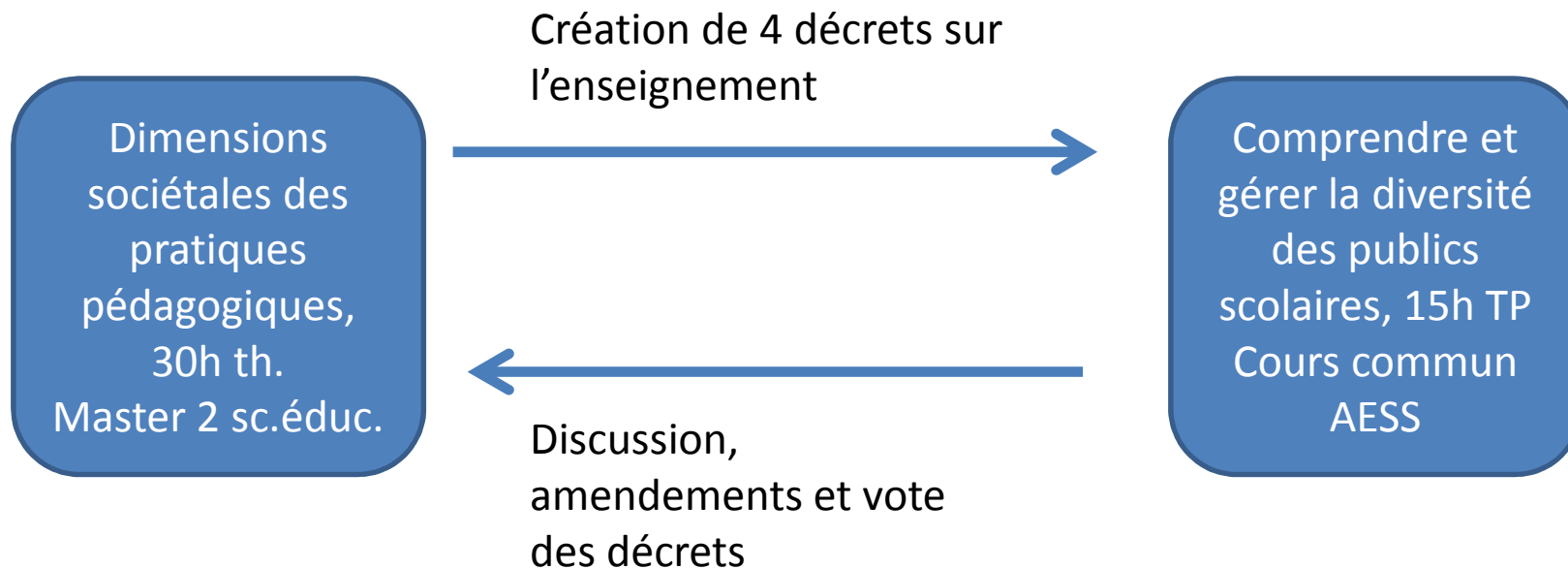
Ariane Baye, chargée de cours FAPSE

Journée IFRES  
5 mai 2014

\* Dispositif inspiré des simulations parlementaires organisées par le Parlement jeunesse de la FWB.

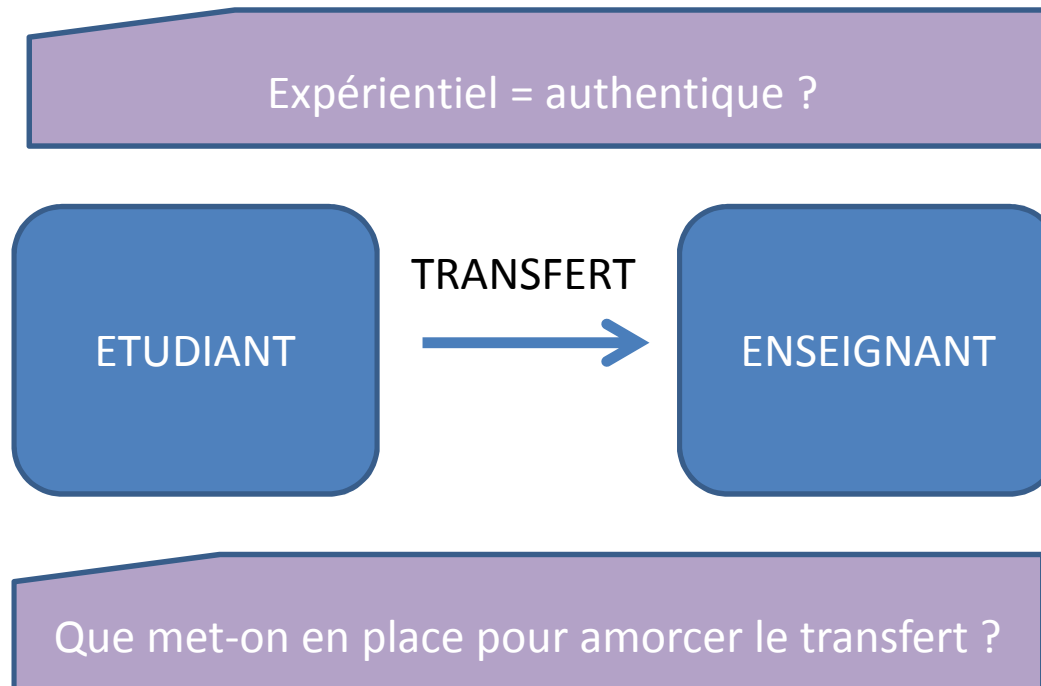
# Faire converger les curriculums des Masters en sciences de l'éducation et des Masters à finalité didactique/AESS

Réduire la distance entre « théoriciens » et « professionnels du terrain »



# Trouver une situation qui réponde au principe d'homologie

Dans le cadre du TP du cours *Comprendre et gérer la diversité des publics scolaires*, faire expérimenter à de futurs enseignants un dispositif pédagogique conçu pour tirer parti de l'hétérogénéité des classes.



# Les objectifs

## « Complex instruction »

Elisabeth Cohen (Stanford)

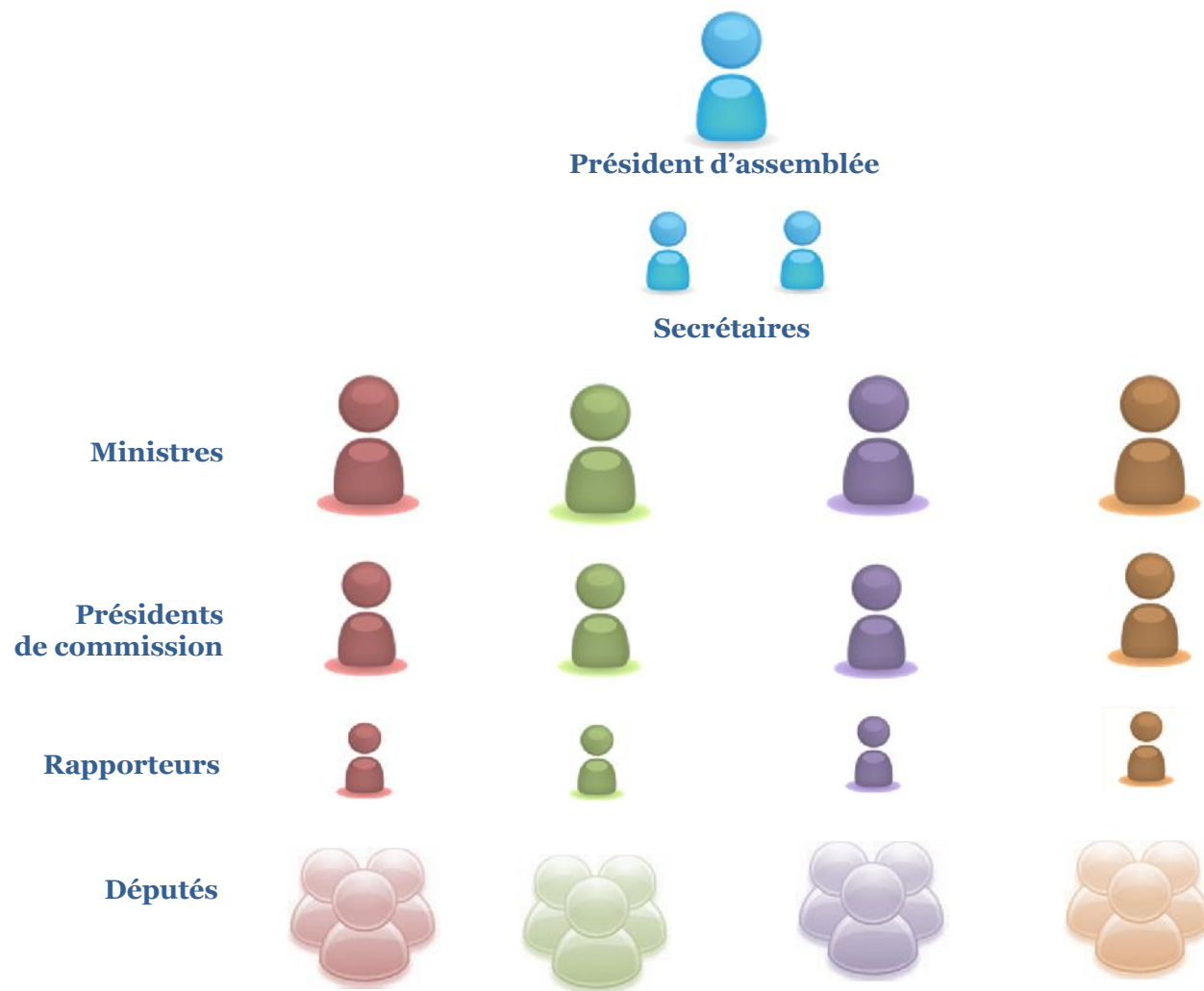
Dispositif d'apprentissage coopératif dans des contextes de classes socialement et culturellement hétérogènes.

Ce dispositif vise à :

- Développer la coopération de tous les membres d'un groupe
- Réaliser une tâche d'un haut niveau d'exigence
- Assurer la diversité dans l'expression des opinions
- Assurer que l'hétérogénéité soit nécessaire pour mener à bien la tâche

# Objectifs corolaires

- Se positionner comme citoyen et futur professionnel sur des questions d'enseignement et en particulier sur la question de l'égalité de notre système éducatif
- Construire une communauté d'enseignants
- Faire converger les curriculums de formation des étudiants des masters en Sciences de l'Éducation et des masters à finalité didactique/AESS
- Se familiariser avec le processus législatif



---

## 4 thématiques objets de décrets

---

- Le redoublement
- La modularisation de l'enseignement secondaire
- La ségrégation entre écoles
- Les primo-arrivants

# 1<sup>er</sup> jour, commissions





---

## Programme des 2 journées

---

### ***1<sup>er</sup> jour (8h30-17h30) Travaux en commissions***

- 8h15      Accueil
- 8h30      Ouverture : des travaux
- 9h        Présentation des projets de décret
- 10h30    PAUSE CAFE
- 11h       Travail en commission : discussion sur les principes généraux du décret.
- 12h30    PAUSE MIDI
- 13h30    Travail en commission : discussion article par article, amendements et votes
- 15h       PAUSE CAFE
- 15h30    Travail en commission : discussion article par article : suite et fin.
- 17h       Clôture de la 1<sup>re</sup> journée : les 4 décrets amendés doivent être finalisés.

# 2<sup>e</sup> jour, séance plénière



***2<sup>e</sup> jour (8h45-17h) Travaux en séance plénière***

8h30	Accueil
8h45	Ouverture des travaux
9h	Audition des 4 rapporteurs
9h30	Amendements et votes article par article, puis vote sur l'ensemble du décret.
10h45	PAUSE CAFE
11h15	Projet 2
12h30	PAUSE MIDI
13h30	Projet 3
14h45	PAUSE CAFE
15h15	Projet 4
17h00	Clôture du séminaire

# Quelques règles

## **Débats constructifs**

Votre rôle va être de prendre un décret tel qu'il est, avec ses qualités et ses défauts, et de l'améliorer durant un laps de temps relativement court. Nous avons bien conscience que vous n'êtes pas forcément d'accord avec le contenu du décret, et c'est là toute la richesse des débats parlementaires. Si vous n'êtes pas d'accord avec ce décret, vous aurez l'occasion de vous exprimer en ce sens en votant contre demain en séance plénière. Il n'est donc pas question de proposer d'emblée l'abrogation du décret ou de rentrer 150 amendements pour « pourrir » le travail de la commission. Nous ne sommes pas dans un jeu politicien dans le sens le moins noble du terme.

**Note:** simulation non partisane, vote individuel

# Quelques règles

## **La gestion de la parole**

Le Président de la commission est le gestionnaire de la parole. Personne ne peut prendre la parole si le Président ne la lui a pas donnée. Pour prendre la parole, il suffit de lever la main et le Président vous l'accorde au moment opportun.

## **Le couloir de communication**

Au moment où un Député prend la parole, il s'établit entre lui et le Président un couloir de communication, c'est-à-dire un couloir invisible qui ne peut être interrompu, c'est-à-dire que personne ne peut intervenir oralement et couper la parole de celui qui parle, et personne ne peut physiquement franchir ce couloir.

# Quelques règles

## **Pas d'adresses personnelles**

Une assemblée parlementaire n'est pas une buvette de football. Pour éviter les attaques personnelles et les conflits de personnes, on ne s'adresse jamais personnellement à un autre Député. Si l'on veut s'opposer à l'argumentation que vient de développer le Député Rahier, pas question de dire « Armand, tes arguments sont stupides et irrecevables ! ». Non seulement les propos doivent être respectueux, mais en plus on ne s'adresse jamais directement (en « tu ») à un autre Député. On s'adresse au Président. Toutes les adresses personnelles se font à la 3<sup>e</sup> personne.

# L'évaluation

## ***Note de départ de 11/20***

pour toute personne participant à la session parlementaire et respectant les règles définies dans le dossier du participant :

- Participation ACTIVE
- Attitude positive
- Respect des règles de communication
- Présence constante
- ...

En cas de non-respect des règles établies, possibilité d'exclusion, après avertissement

## ***Examen écrit***

Suite à cette expérience, il est demandé, par écrit, de mettre en relation un ou plusieurs éléments/aspects d'une session parlementaire avec la notion de « Gestion de la diversité ».



# La question de l'authenticité

## *Quelle est l'authenticité d'une simulation ?*

La volonté était de proposer des situations volontairement non-authentiques (**simulations**)

Mais le caractère très codifié (**artificiel et naturel, dans le sens de proprement humain**) du processus est précisément un élément de gestion de l'hétérogénéité

... à transposer en situation (**réelle**)